



Auxiliaire de vie qui profite

Par **nomae**, le **28/04/2014** à **11:11**

bonjourrrrrnMon papa est décédé en 2011 (seul enfant) et depuis son décès , l'auxiliaire de vie de ma grand mere en profiterrrrrnvoici quelques faitsrrnelle est payée 2 heures par semaine par l'ADMR qui est son employeur pour des heures de ménage, mais se fait également payer en liquide des heures autres (notamment fermer les volets ou elle prend 20 euros par jour!!) et gagne ainsi près de 1000 euros en especes par mois !!!!rrrrnelle fait son jardin chez ma grand mere qui lui paie ses légumesrrrrplusieurs fois dans l'année ma grand mere lui fait des chèques (noël, anniversaire...) de 1000 euros chacun comme prime !!!rrrrnelle s'est fait mettre également sur le testament de ma grand mère et bénéficie aussi d'une maison de ma grand mere au bord de mer (ell y emmene famille, amis ... sans rien payer). Ma grand mere paie les frais (eau,electricité...).

Son auxiliaire de vie s'en ai vanté aupres d'une tierce personne qui est venue nous voir pour nous mettre en garde (et y compris des assurances vie qu'elle a fait contracté à ma grand mere à son profit)!!!rrrrPeut-elle etre sur un testament? et que pouvons nous faire pour annuler les assurances vie au profit de son auxilaire de vie à son décèsrrrrnQue pouvons nous faire pour arrêter ces abus (ma grand mere a une totale confiance en elle)? et devons nous en avertir son employeur de ses abusrrrrnmerci de vos réponses